

RCS : ARRAS Code greffe : 6201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ARRAS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 00807 Numéro SIREN : 885 268 342 Nom ou dénomination : HOLDING THERY

Ce dépôt a été enregistré le 04/05/2023 sous le numéro de dépôt 2664

GREFFE DU TRIBUNAL

04 MAI 2023

ARRAS

HOLDING THERY
SAS au capital de 500 000.00 euros
Siège social : 3 RUE DE L'EGLISE
62580 GAVRELLE
RCS ARRAS n°885268342

COMPTES ANNUELS
AU 31 DECEMBRE 2021

Exemplaire pour le Greffe

6x

SOMMAIRE

BILAN ACTIF

BILAN PASSIF

COMPTE DE RESULTAT

ANNEXES

EXTRAIT DE DELIBERATION

1

BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2022
Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du code général des impôts)

cerfa

N°15948*04

Désignation de l'entreprise		SAS HOLDING THERY		Néant ☐ *		
Adresse de l'entreprise		3 RUE DE L'EGLISE 62580 GAVRELLE				
SIRET		8 8 5 2 6 8 3 4 2 0 0 0 1 5				
Durée de l'exercice en nombre de mois *		18		Durée de l'exercice précédent *		
				Exercice N clos le		
				3 1 1 2 2 0 2 1		
ACTIF		Brut		Amortissements-Provisions		
		1		2		
				3		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial *	010		012		
	incorporelles { Autres *	014		016		
	Immobilisations corporelles *	028		030		
	Immobilisations financières * (1)	040	200 000	042	200 000	
	Total I (5)	044	200 000	048	200 000	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
		Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	Créances { Clients et comptes rattachés *	068		070		
		(2) { Autres* (3)	072	21 358	074	21 358
	Valeurs mobilières de placement	080		082		
	Disponibilités	084	241 082	086	241 082	
	Charges constatées d'avance *	092		094		
Total II	096	262 440	098	262 440		
Total général (I + II)		110	462 440	112	462 440	
PASSIF				Exercice N NET		
				1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	500 000			
	Ecart de réévaluation	124				
	Réserve légale	126				
	Réserves réglementées *	130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* 131)	132				
	Report à nouveau	134				
	Résultat de l'exercice	136	-48 962			
	Provisions réglementées	140				
	Total I	142	451 038			
Provisions pour risques et charges		Total II	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	261			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169)	172	11 141			
	Produits constatés d'avance	174				
Total III		176	11 402			
Total général (I + II + III)		180	462 440			
RENVUIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

LT

②

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS HOLDING THERY

Néant ☐ *

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR

018

☐

Exercice N clos le

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210		
	Production vendue { biens services *	dont export et livraisons intracommunautaires {	215		214		
			217		218		
		Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production immobilisée*			224			
	Subventions d'exploitation reçues			226			
	Autres produits			230			
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234			
	Variation de stocks (marchandises)*			236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			240			
	Autres charges externes* : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)			242	49 352		
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243)			244			
	Rémunérations du personnel*			250			
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252			
	Dotations aux amortissements*			254			
	Dotations aux provisions			256			
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259 cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260 }			262			
		Total des charges d'exploitation (II)				264	49 352
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	-49 352		
Produits financiers (III) 280 389 Charges financières (V)				294			
Produits exceptionnels (IV)				290	500 000		
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		300	500 000		
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348					
Impôt sur les bénéfices* (VII)				306			
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)				310	-48 962		
B- RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2				312	48 962		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316				
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		318				
	Provisions non déductibles*		322				
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)		324				
	Divers*, dont intérêts excédentaires des opes-cts d'associés 247	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC* 248		330			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249)			251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999				
Deductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
	Entreprises nouvelles (44 sexies) 986	ZFU -TE (44. octies A) 987			342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies) 981	JEI (44. sexies A) 989					
	ZRD (44 terdecies) 127	ZRR (44. quindécies) 138					
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies) 991	Investissements outre-mer 344					
	ZFANG (44 quaterdecies) 345	Zone de développement prioritaire (44 septdecies) 993					
	BUD (44 sexdecies) 992						
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit	346			350	
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)	655				
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)	643				
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)	645				
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)	647				
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)	648				
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)	641				
Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)		990					
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)	649						
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				352	354	48 962	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *	356					
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :				360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col.1 Déficit col.2				370	372	48 962	

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Certifié Conforme à
l'original

X

3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : SAS HOLDING THERY						Néant ☐ *		
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
Immobilisations financières		480		482	700 000	484	500 000	486	200 000	
TOTAL		490		492	700 000	494	500 000	496	200 000	
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Fonds commercial		495		497		498		499		
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		
	Matériel de transport	550		552		554		556		
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566		
TOTAL		570		572		574		576		
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1	PARTS SARL	2		3		4		5
			CREONS VERT							
		6		7		8		9		10
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	Court terme * ⑤	Long terme				
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧		
1	500 000		500 000	500 000						
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578 500 000	580	582 500 000	584 500 000	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19 % (1)				579	Régularisations	590	583	594	595	
TOTAL					596	585	597	599		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2033 - NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

10

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : SAS HOLDING THERY				Néant ☐ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614	
Provisions pour risques et charges		620		622		624	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634	
	Sur stocks et en cours	640		642		644	
	sur clients et comptes rattachés	650		652		654	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664	
TOTAL		680		682		684	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
	Dotations		Reprises				
Fonds commercial	681		683				
Autres Immob. incorp	700		705				
Terrains	710		715				
Constructions	720		725				
Inst. techniques mat. et outillage	730		735				
Inst. générales agencements amén. div.	740		745				
Matériel de transport	750		755				
Autres immobilisations corporelles	760		765				
TOTAL	770		775				
					1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
					2		
					3		
					4		
					5		
					6		
					7		
					Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD 780		
II DÉFICITS REPORTABLES							
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				982			
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		982 ter		
Déficits imputés				983			
Déficits reportables				984			
Déficits de l'exercice				860	48 962		
Total des déficits restant à reporter				870	48 962		
III DIVERS							
Primes et cotisations complémentaires facultatives				dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325		381
				dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant				dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		380
N° du centre de gestion agréé							388
Montant de la TVA collectée							374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)							378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant							399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI							397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Désignation de l'entreprise : SAS HOLDING THERY		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 16/07/2020		et clos le : 31/12/2021	
Durée en nombre de mois		18	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		310	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée (Total 1 + Total 2 - Total 3)		137	
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	
Date de cessation			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § "déclaration des effectifs" et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § "Répartition des salariés".

45

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F-SD 2022



Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au CG)

(1)

Néant * ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2021

SIREN 885268342

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS HOLDING THERY

ADRESSE (voie) 3 RUE DE L'ÉGLISE

CODE POSTAL 62580 VILLE GAVRELLE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	50000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Mr Nom patronymique THERY Prénom(s) VINCENT

Nom marital THERY % de détention 100.0000 Nb de parts ou actions 50 000.00

Naissance : Date 15/02/1962 N° Département 62 Commune ARRAS Pays France

Adresse : N° 3 Voie RUE DE L'ÉGLISE

Code Postal 62580 Commune GAVRELLES Pays France

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

17

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

DGFIP N° 2033-G-SD 2022

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au CGI)

(1)

☒ Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2021

SIREN

8 8 5 2 6 8 3 4 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS HOLDING THERY

ADRESSE (voie) 3 RUE DE L'EGLISE

CODE POSTAL 62580

VILLE GAVRELLE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT-SD.

UT

Désignation de l'entreprise SAS HOLDING THERY
Numéro de siret 88526834200015

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER
Exercice du 16/07/2020 au 31/12/2021

Désignations	Montant
CAP SOLDE COMPTA 2021 CAP SDE COMPTA 21	261
Total des charges à payer	261

5

Désignation de l'entreprise SAS HOLDING THERY
Numéro de siret 88526834200015

DÉTAIL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Exercice du 16/07/2020 au 31/12/2021

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
Total des produits constatés d'avance					

5

HOLDING THERY

SASU au capital de 500 000.00 euros

Siège social : 3 RUE DE L'EGLISE

62580 GAVRELLE

RCS ARRAS n°885268342

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE
UNIQUE DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2021**

Décision N° 2 - Affectation du résultat

L'actionnaire unique décide d'affecter les pertes de l'exercice d'un montant de 48 962.37
Euros en totalité au compte 'report à nouveau'.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, s'agissant
du premier exercice social, l'actionnaire unique prend acte qu'il n'y a jamais eu lieu à
distribution de dividendes.

Extrait certifié conforme aux décisions de l'actionnaire unique du 30/06/2022.

Le président



HOLDING THERY

SASU au capital de 500 000.00 euros

Siège social : 3 RUE DE L'EGLISE

62580 GAVRELLE

RCS ARRAS n°885268342

**PROCES-VERBAL
DES DECISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE
DU 30 JUIN 2022**

Le 30/06/2022

à 18h00

au siège social

Le soussigné Monsieur THERY Vincent, actionnaire unique, de la société HOLDING THERY, société par actions simplifiée au capital de 500 000 euros,

A préalablement exposé ce qui suit :

Monsieur THERY Vincent, actionnaire unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31/12/2021.

A pris les décisions suivantes :

- Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Présidence de l'exercice clos au 31 décembre 2021.
- Affectation du résultat.
- Approbation des conventions relevant de l'article L227-10 du code de commerce.
- Ratification de la rémunération du président
- Fixation de la rémunération du président
- Délégation de pouvoir.

Décision N° 1 - Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Présidence de l'exercice clos au 31 décembre 2021

L'actionnaire unique approuve cette documentation, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels qu'ils ont été présentés par la Présidence et qui font apparaître pour ledit exercice, un résultat déficitaire de 48 962.37 Euros.

L'actionnaire unique prend acte, conformément aux dispositions de l'Article 223 quater du Code Général des Impôts, que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'Article 39-4 du Code Général des Impôts.

L'actionnaire unique approuve les opérations traduites par ces comptes et accomplies par la Présidence au cours de l'exercice écoulé.

En conséquence, l'actionnaire unique donne quitus entier à la Présidence de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

W

Décision N° 2 - Affectation du résultat

L'actionnaire unique décide d'affecter les pertes de l'exercice d'un montant de 48 962.37 Euros en totalité au compte 'report à nouveau'.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, s'agissant du premier exercice social, l'actionnaire unique prend acte qu'il n'y a jamais eu lieu à distribution de dividendes.

Décision N° 3 - Approbation des conventions relevant de l'article L227-10 du code de commerce

- L'actionnaire unique approuve la convention, visée à l'article L227-10 du code de commerce, conclue entre Monsieur Vincent THERY et la société, et mentionnée ci-dessous ;
- Existence dans les comptes de la société d'un compte courant, non rémunéré, ouvert à mon nom, dont le solde au 31 décembre 2021 est créditeur de 11 141,00 €

Décision N° 4 - Ratification de la rémunération du président

- L'actionnaire unique prend acte qu'aucune rémunération n'a été versée à Monsieur Vincent THERY au titre de son mandat de président

Décision N° 5 - Fixation de la rémunération de la Présidence

L'actionnaire unique prend acte que la Présidence ne percevra pas de rémunération pour le prochain exercice.

Décision N° 6 - Délégation de pouvoir

L'actionnaire unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal afin de réaliser toutes les formalités légales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 00.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'actionnaire unique.

Fait à GAVRELLE,
Le 30/06/2022.

Signature de l'actionnaire unique, Monsieur THERY Vincent :

